

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification

Code RNCP : 15007

Intitulé

Logisticien de la solidarité internationale

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Mission bioforce développement Rhône-Alpes (Bioforce Rhône-Alpes)	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

311 Transports, manutention, magasinage

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les différentes activités exercées par le logisticien de la solidarité internationale sont les suivantes :

- A.1 Assurer la maintenance et l'utilisation des équipements techniques : parcs véhicules, parc informatique, télécommunications et énergie.
- A.2 Mettre en place et conduire la chaîne d'approvisionnement.
- A.3 Gérer les équipes nationales dans son domaine d'activités.
- A.4 Participer à la gestion des différents aspects sécuritaires.
- A.5 Participer à des chantiers spécifiques : construction et réhabilitation, eau et assainissement, chaîne du froid, nutrition, choléra, camps de réfugiés.
- A.6 Participer à la gestion administrative et financière dans son domaine d'activités.
- A.7 Coordonner, planifier et évaluer les actions liées à son domaine d'intervention en lien avec le plan d'action du programme.
- A.8 Intégrer dans sa pratique les contextes dans lesquels sont menés les actions de solidarité internationale.

Pour mener à bien ses activités, le logisticien est capable de :

- o Maîtriser les 8 champs de compétences métiers correspondant aux 8 domaines d'activités décrits ci-dessus.
- o Manipuler les outils informatiques utiles à la réalisation des activités logistiques.
- o Communiquer en anglais avec les équipes, les collaborateurs, les partenaires ou les différentes autorités.
- o Adopter un mode de communication respectant la fonction de ses interlocuteurs.
- o Faire preuve d'adaptabilité et souplesse, de fiabilité, de discernement, de prise d'initiative, de capacités relationnelles.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le secteur d'activités de la solidarité internationale (SI), récent dans sa forme actuelle (30 ans), a pris une ampleur croissante notamment dans les quinze dernières années. Sur le plan international, la France y occupe une place clé. Au cours de la dernière décennie, les principaux acteurs de la solidarité internationale se sont structurés et considérablement professionnalisés. Dans ce cadre et dans un souci d'efficacité, les différentes organisations opérationnelles (ONG, Nations Unies, Comité International de la Croix-Rouge...) recherchent du personnel spécifiquement qualifié pour mener à bien leurs interventions. En France et à l'international, il est possible désormais d'y exercer à long terme des métiers spécifiques.

Les organismes employeurs sont les structures qui agissent dans des pays et zones géographiques où la population est en difficulté (pour des raisons climatiques, naturelles, économiques, politiques, etc.) :

- Organisations Non Gouvernementales de Solidarité Internationale (d'origine françaises, anglaises et autres...),
- Organismes de coopération bilatérale,
- du Comité international de la Croix-Rouge, des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge Organismes internationaux (dont les agences des Nations Unies).

Logisticien de la solidarité internationale :

- Généraliste,
- Technique,
- Approvisionnement.
- Administration.

Codes des fiches ROME les plus proches :

N1303 : Intervention technique d'exploitation logistique

N1302 : Direction de site logistique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- A1. Assurer la maintenance et l'utilisation des équipements techniques - 3 évaluations écrites (tests de connaissances et étude de cas).
- A2. Mettre en place et conduire la chaîne d'approvisionnement - 2 évaluations écrites et un dossier à réaliser en groupe (tests de connaissances et étude de cas).
- A3. Gérer les équipes nationales dans son domaine d'activités – 2 évaluations écrites et un dossier à réaliser en groupe (tests de connaissances et étude de cas).
- A4. Participer à la gestion des différents aspects sécuritaires - 2 évaluations écrites (tests de connaissances et étude de cas).
- A5. Participer à des chantiers spécifiques - 3 évaluations écrites (tests de connaissances et étude de cas).
- A6. Participer à la gestion administrative et financière dans son domaine d'activités - 2 évaluations écrites (tests de connaissances et étude de cas).
- A7. Coordonner, planifier et évaluer les actions liées à son domaine d'intervention en lien avec le plan d'action du programme - 1 évaluation écrite et 1 dossier à réaliser en groupe (tests de connaissances, étude de cas).
- A8. Intégrer dans sa pratique les contextes dans lesquels sont menés les actions de solidarité internationale - 1 évaluation écrite et 1 dossier à réaliser en groupe suivi d'une soutenance (tests de connaissances et étude de cas).

Pour obtenir le titre, les candidats doivent réaliser un mémoire de fin d'étude suite à au moins 6 mois d'application professionnelle sur une mission de solidarité internationale. Ce mémoire tend à valider à la fois les blocs de compétences du référentiel métier, mais également les compétences transversales et le comportement professionnel. Le candidat à la VAE obtient la certification s'il prouve qu'il a acquis les savoirs et savoir-faire pour chacun des champs de compétences du référentiel d'activités professionnelles.

Dans le cas d'une validation partielle, le jury précisera quelles sont les actions que le candidat peut entreprendre pour valider la totalité du titre :

- Acquérir et valider les compétences manquantes par une activité professionnelle adéquate,

- Suivre les modules de formation correspondants aux composantes à valider

Le candidat pourra ensuite compléter un nouveau dossier pour les composantes restantes à valider et le soumettre dans une nouvelle procédure VAE auprès du jury.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Président : le Président de Bioforce Directeur des formations 2 membres du secteur de la solidarité internationale, parité entre salarié et employeur
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X		Président : le Président de Bioforce Directeur des formations 2 membres du secteur de la solidarité internationale, parité entre salarié et employeur

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 30 mars 2007 publié au Journal Officiel du 21 avril 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 21 avril 2007, jusqu'au 21 avril 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 2 juillet 2012 publié au Journal Officiel du 7 août 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Logisticien de la solidarité internationale" avec effet au 21 avril 2012 jusqu'au 7 août 2017.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée

jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 28 mars 2002 publié au Journal Officiel du 6 avril 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 17 juillet 1998 publié au Journal Officiel du 26 juillet 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 30 janvier 1995 publié au Journal Officiel du 22 février 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 5 décembre 1994 publié au Journal Officiel du 18 décembre 1994 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : homologation sous l'intitulé 'Logisticien de la solidarité internationale'.

Arrêté du 23 mars 1994 publié au Journal Officiel du 30 mars 1994 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : fin d'homologation.

Arrêté du 25 juillet 1986 publié au Journal Officiel du 12 septembre 1986 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique ; homologation sous l'intitulé 'Agent de développement international : option : tiers monde'.

Pour plus d'informations

Statistiques :

50 certifiés par an

Autres sources d'information :

[Lien direct vers la page dédiée au titre de logisticien de la solidarité internationale :](#)

[Site de Bioforce](#)

Lieu(x) de certification :

Institut Bioforce Développement Rhône-Alpes
41, avenue du 8 mai 1945 – 69694 VENISSIEUX Cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Idem

Historique de la certification :

Ancien libellé : - Agent de développement international : option : tiers monde (arrêté du 25 juillet 1986 publié au Journal Officiel du 12 septembre 1986)

Certification précédente : [Logisticien de la solidarité internationale](#)